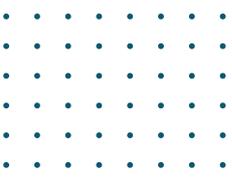


Livret d'accueil





Je souhaite la bienvenue aux 70 nouveaux membres, habitant(e)s de la MEL qui nous rejoignent. Votre installation lors de cette séance plénière du 26 septembre 2023 marque l'aboutissement du récent renouvellement partiel du Conseil de développement de la MEL et le début de votre engagement citoyen au sein de notre instance. Cette séance plénière permet la rencontre entre les nouveaux et les membres déjà en place. Ainsi constituons-nous une belle assemblée de 180 membres.

Ce livret est certes un guide pour vous, nouveaux membres du Conseil de développement, mais il reste aussi pour nous tous, un aide-mémoire essentiel dans la conduite et la réalisation de nos travaux. Ce livret intègre notamment une partie « rôle des animateurs », qui va permettre aux futur(e)s candidat(e)s à l'animation de groupes de travail de prendre cette responsabilité en toute connaissance.

Je remercie les membres sortant(e)s qui, pour beaucoup d'entre eux, ont vécu deux mandats et ont contribué à de belles productions. Ils/Elles seront toujours les bienvenu(e)s dans nos événements publics.

Notre instance fonctionne dans un climat de confiance réciproque avec les élu(e)s de la MEL, au premier chef, M. Damien Castelain, Président de la MEL et Madame Hélène Moeneclaey, Vice-présidente déléguée Gouvernance, Territoires et Métropole citoyenne, que je remercie pour leur soutien au Conseil de développement.

Plus les principes de notre fonctionnement interne et de notre cadre de coopération avec la MEL sont connus, acceptés et respectés, plus cette confiance est renforcée.

Je compte sur vous tous et toutes pour faire vivre notre instance avec dynamisme dans le respect des uns et des autres.

Béatrice Auxent,
Présidente du Conseil de développement
de la Métropole Européenne de Lille



Sommaire

- 01 Présentation du Conseil de développement
- 02 Gouvernance du Conseil de développement
- 03 Modalités de travail du Conseil de développement
- 04 Moyens du Conseil de développement
- 05 La MEL et ses compétences
- 06 Engagements en tant que membre
- 07 Guide d'animation de groupe de travail
- 08 Ressources et partenariats



01 **Qu'est-ce que le Conseil de développement ?**

Le Conseil de développement est une instance de démocratie participative et contributive. Elle permet de valoriser la parole citoyenne métropolitaine et l'expertise d'usage des habitants de la MEL. Créés par la loi Voynet en 1999, les Conseils de développement deviennent obligatoires dès 2015 pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

Le Conseil de développement de la MEL, installé dès 2002 se compose en 2023 de 180 membres bénévoles, issus de 95 communes du territoire métropolitain. Les membres ont un mandat de quatre ans, renouvelable une fois. Les jeunes entre 18 et 25 ans peuvent opter pour un mandat adapté de deux ans, renouvelable trois fois.



À quoi sert-il ?

Le Conseil de développement a un rôle consultatif. Il contribue à l'élaboration des grandes politiques métropolitaines en lien avec l'aménagement et l'habitat, la mobilité, le climat, l'eau, le développement durable, etc. Il peut aussi, de sa propre initiative, s'emparer de tout sujet relevant des compétences de la MEL, pour y porter ainsi un regard citoyen, avec une approche sensible à partir du vécu des usagers.

Comment est-il organisé ?

Le Conseil de développement de la MEL a une présidence et un bureau. Il se réunit cinq fois par an en assemblée plénière pour débattre et adopter ses contributions et avis, issus des groupes de travail. Ceux-ci se réunissent environ une fois par mois pour une durée moyenne de 6 à 12 mois. Le Conseil de développement organise également des conférences ou des cafés métropolitains sur des thèmes d'actualité avec des acteurs du territoire.





02 Gouvernance du Conseil de développement

Le/la Président(e) représente le Conseil de développement à l'extérieur ; il/elle veille à la publication et à la diffusion des travaux, ainsi qu'à leur suivi en animant un dialogue continu avec les élus thématiques métropolitains. Il/elle est accompagné(e) dans ses missions par des Vice-président(e)s et un bureau.

Le bureau du Conseil de développement délibère sur son fonctionnement interne, l'organisation de ses travaux, sa communication et sa représentation extérieure.

COMITÉ DE COORDINATION

VICE-PRÉSIDENTE DE LA MEL

1 Vice-président(e) de la MEL
Délégué(e) à la gouvernance,
territoires, et métropole citoyenne

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

1 Président(e) et jusqu'à 4 Vice-président(e)s



- Représentation du Conseil
- Dialogue avec les élus métropolitains et municipaux

LE BUREAU DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

La Présidence du Conseil de développement et environ 10 membres



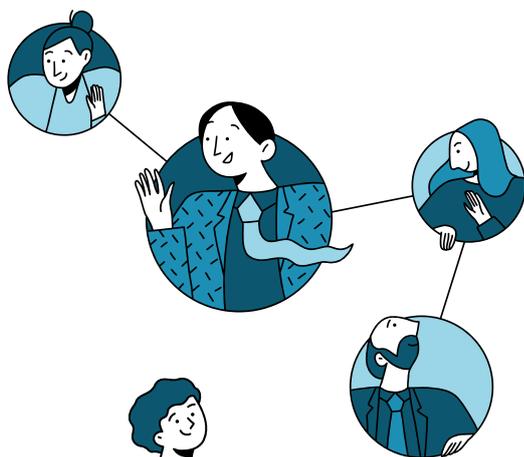
- Programmation du travail
- Communication

LES SÉANCES PLÉNIÈRES

Les 180 membres maximum du Conseil de développement



- Débat et adoption des contributions produites par les groupes de travail



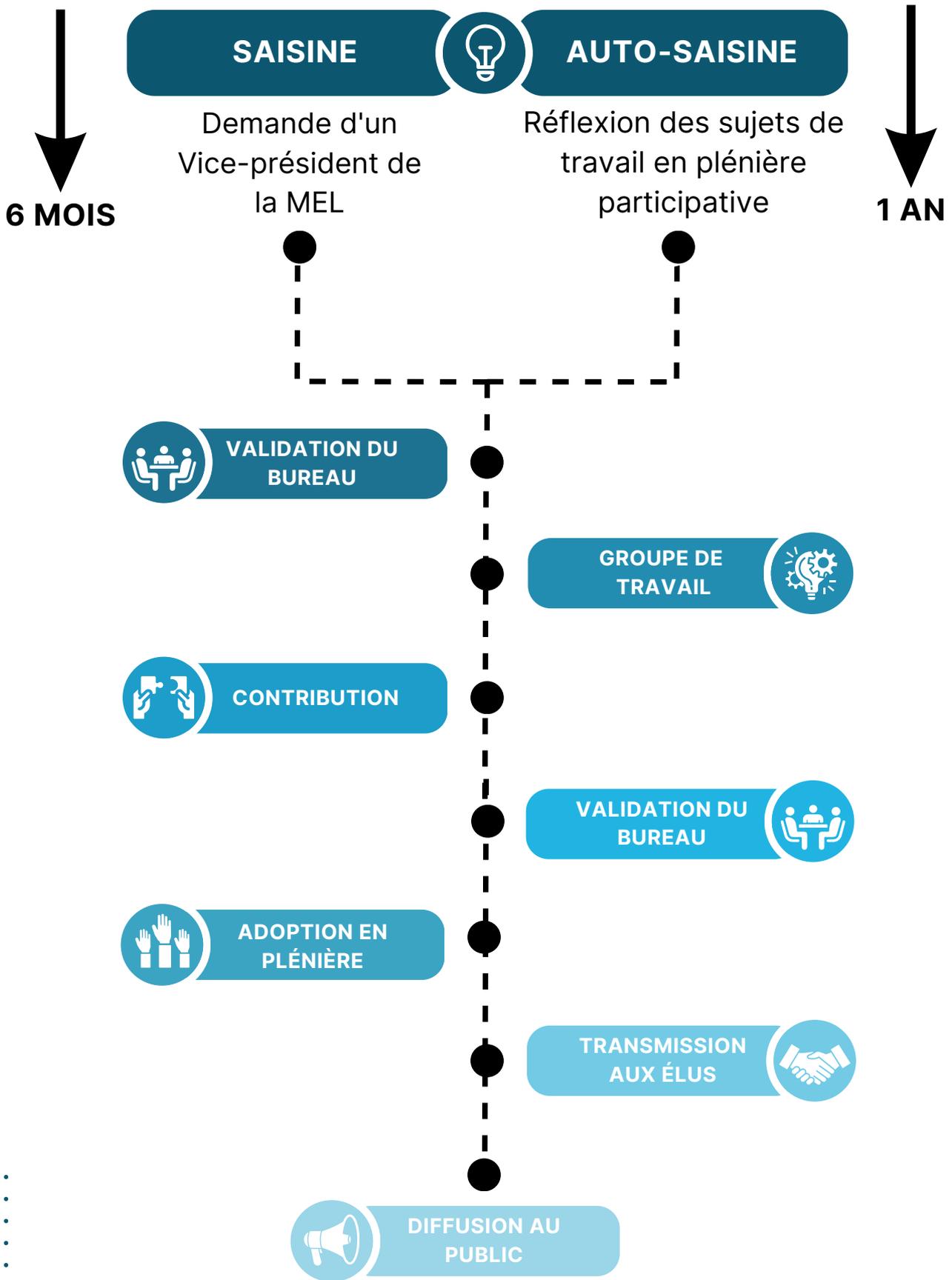
03

Modalités de travail du Conseil de développement

Des groupes de travail, pilotés par deux ou trois animateurs sont mis en place pour une durée déterminée de 6 à 12 mois en fonction des sujets actés en bureau et en comité de coordination et du format de saisine ou de l'auto-saisine. Les membres s'y inscrivent en fonction de leur intérêt pour le thème traité, et chaque membre doit participer à au moins un groupe de travail par an. Ces groupes définissent eux-mêmes les objectifs et les axes de travail, la liste des intervenants à auditionner, les visites de terrain à réaliser, etc.

Les séances plénières (5 fois par an) rassemblent l'ensemble des membres du Conseil de développement : ce sont des moments pour débattre et adopter les contributions et avis, issus des groupes de travail. Les séances plénières sont toutes publiques, cependant, seuls les membres du Conseil de développement peuvent se prononcer sur l'adoption des avis et contributions.





Des moyens humains

Sous l'autorité du Directeur général des services, la MEL met à la disposition du Conseil de développement une équipe dénommée « équipe d'appui au Conseil », composée d'un(e) responsable, d'un(e) assistant(e) et d'un(e) chargé(e) de mission. Cette équipe administrative accompagne le Conseil de développement dans ses travaux. Elle a pour missions :

- L'aide à la décision et sa mise en oeuvre ;
- L'accompagnement technique et l'organisation logistique des groupes de travail ;
- L'organisation des plénières, des cafés-débats métropolitains et des événements particuliers décidés par le Bureau du Conseil de développement dans le cadre de son programme d'activités ;
- La production des travaux ;
- La mise en œuvre de la stratégie de communication ;
- La préparation du programme d'activité et du budget et le suivi de leur exécution ;

- L'organisation des renouvellements inhérents au fonctionnement du Conseil de développement.
- L'articulation technique avec les structures de démocratie participative locale, régionale et transfrontalière et les coordinations régionales et nationales des Conseils de développement ;
- L'articulation et la promotion des travaux du Conseil de développement auprès des services métropolitains, des partenaires de la MEL et de la société civile.

Des moyens financiers

La MEL octroie annuellement au Conseil de développement une enveloppe budgétaire afin de couvrir les dépenses liées au programme d'activité validé.

Le montant annuel de cette enveloppe est fixé par la MEL après échange avec la Présidence du Conseil de développement en comité de coordination.

D'autres moyens mis à disposition par la MEL

Le Conseil de développement dispose de ses propres outils de communication (site internet, réseaux sociaux, publications diverses, etc.) dont il maîtrise la ligne éditoriale et la stratégie de communication. Le Conseil de développement peut, dans ce cadre, s'appuyer techniquement sur les services communication de la MEL. Par ailleurs, la MEL met à la disposition du Conseil de développement ses outils de communication grand public, notamment : le site internet de la MEL ; le magazine MEL ; le réseau d'affichage. L'utilisation de ces outils est coordonnée en lien avec la direction de la communication de la MEL.

La MEL met à la disposition du Conseil de développement des prestations de son service reprographie ; les moyens nécessaires à l'organisation de ses plénières, évènements et groupes de travail au sein des bâtiments métropolitains : aménagement des salles, sonorisation, outils informatiques, accueil et sécurité. Certains de ces services peuvent également être disponibles lorsque les manifestations se déroulent hors de l'hôtel de la Métropole, après accord des directions concernées. Des procès-verbaux (PV) de séances plénières sont réalisés par un agent du service des Assemblées qui dispose d'un délai de quinze jours pour le remettre au Conseil de développement.



05

La MEL et ses compétences



Presque
1,2
million
d'habitants




95
communes

Près de
3000 agents
et **140** métiers



4^e Métropole
en nombre d'habitants

1^{ère}



Eurométropole
Lille - Courtrai - Tournai
Avec plus de 2M d'habitants

672 km²



Un budget 2025 de
2,446M €

Voté par le Président et
les 188 élus qui forment
le Conseil métropolitain



**3e Métropole
la plus jeune**

avec **42%** de moins
de 30 ans et **28%**
de moins de 20 ans


6^e Métropole la
plus visitée
de France
(en 2021)

DÉCHETS MÉNAGERS

Collecte, traitement et valorisation des résidus urbains, sensibilisation...



TRANSPORTS, MOBILITÉS, ACCESSIBILITÉ

Aménagement et gestion des transports en commun, développement des déplacements actifs... aménagement du territoire pour le rendre accessible à tous les usagers...



ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Distribution d'énergies, Plan Climat Air Énergie Territorial.



CULTURE

Soutien aux structures culturelles, animation du réseau des fabriques culturelles, des conservatoires...



ÉCONOMIE ET EMPLOI

Accompagnement des projets des entreprises et des filières d'excellence, développement de parcs d'activités, animation économique locale en partenariat avec la Région...



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Plan Local d'Urbanisme, urbanisme commercial, Ville renouvelée...



EUROPE ET INTERNATIONAL

Développement des relations européennes et internationales.



SPORT

Promotion de grands événements, soutien des clubs de haut niveau et des équipements sportifs du territoire...



HABITAT, LOGEMENT, POLITIQUE DE LA VILLE

Programme Local de l'Habitat, résorption de l'habitat insalubre, Fonds de Solidarité Logement (FSL) ; contrat de ville, aménagement d'aires d'accueil pour les gens du voyage...



ESPACE PUBLIC ET VOIRIE

Création et entretien de la voirie communautaire, aménagement des centres villes, parcs de stationnement...

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Accès pour tous aux technologies numériques (fibre, 5G...).



EAU ET ASSAINISSEMENT

Traitement des eaux usées, stockage des eaux pluviales, production et distribution d'eau potable...



NATURE ET CADRE DE VIE

Patrimoine naturel et paysager, déploiement des trames verte et bleue, agriculture et alimentation.



JEUNESSE

Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) métropolitains âgés de 16 ans jusqu'à 25 ans, en situation précaire, ou rencontrant une difficulté temporaire, sous conditions de revenus, animation territoriale des réseaux jeunesse.



TOURISME

Soutien du développement du tourisme d'affaires et du tourisme d'agrément...





06 Engagements en tant que membre

LA PARTICIPATION

- Je m'engage à participer à trois plénières au minimum par an ;
- Je m'engage à m'inscrire à au moins 1 groupe de travail par an et à assister à ses réunions ;
- Je m'engage à être acteur du groupe de travail (participation active à la réflexion, proposition d'audition, co-rédaction, etc.).

LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

- Je ne représente pas le Conseil de développement dans des instances auxquelles je participe à titre individuel, ni auprès de ma commune, sauf si je suis mandaté expressément par la/le Président(e) du Conseil de développement.
- Je n'interpelle pas directement les élus métropolitains, ni les élus municipaux, ni les services de la MEL ou des communes, je sollicite l'équipe d'appui, qui travaille en lien avec la Présidence du Conseil de développement et les animateurs des groupes de travail.
- Je m'engage à ne pas organiser seul(e) les auditions du groupe de travail : je communique les contacts utiles à l'équipe d'appui, qui organisera formellement les auditions avec les intervenants extérieurs et les visites de terrain en lien avec les animateurs du groupe.



LA POSTURE

- Je m'engage à respecter la loi, le principe de laïcité et les règles de civilité sous peine d'exclusion du Conseil de développement.
- Je m'engage à respecter l'expression de tous y compris en cas de désaccord ;
- Je m'engage à partager le temps de parole, afin que chaque membre puisse s'exprimer à tour de rôle ;
- Je m'engage à écouter tous ceux qui s'expriment et à favoriser l'interaction avec le groupe ;
- Compte tenu des informations auxquelles les membres peuvent parfois avoir accès, je m'engage à ne pas divulguer à l'extérieur du Conseil de développement ces données de travail, tant qu'elles n'auront pas été autorisées à diffusion par la MEL ;
- Je m'engage à me mettre en retrait en cas de conflit d'intérêt sur un sujet traité par un groupe de travail



07 Guide d'animation de groupe de travail

1 AVANT LA PREMIÈRE RÉUNION :

- **Organiser une réunion préparatoire entre les co-animateurs et l'équipe d'appui pour définir :**
 - L'intention et les objectifs du Groupe de Travail (GT) ;
 - Le planning des réunions jusqu'à la plénière (tenir compte des délais de relecture de la contribution (10j)) en GT, en bureau, en plénière ;
 - L'ordre du jour de la première réunion avec le filage du temps (conducteur de réunion en fonction de la durée de réunion)



2 LORS DE LA PREMIÈRE RÉUNION :

- **Faire un tour de table de présentation :**
 - Se présenter et si possible le faire d'une manière agréable voire ludique. (Ex : la météo du jour/ vos passions et un chevalet avec son prénom et nom).
 - Commencer le tour de table et poser le tutoiement comme règle, en s'assurant que cela n'est gênant pour personne
- **Faire un tour de table sur l'intérêt du sujet du groupe de travail : pourquoi avoir choisi cet atelier ?**
- **Présenter le sujet avec de premiers éléments de réflexion et les grandes phases :**
 - Définition de la problématique et des objectifs/projets de rencontres et entretiens / Organisation du travail au sein du groupe/ écriture contribution/ relecture en GT et en bureau/adoption en plénière / définir le(s) calendrier(s) et le rétro-planning.



3 À CHAQUE RÉUNION :

- **Définir celui qui va prendre les notes sur ordinateur pour le compte-rendu** (l'un des animateurs ou l'un des membres du GT ou équipe d'appui)
- **Veiller à l'expression de tous les membres présents : veillez à ce que tout le monde s'exprime** (cadrer gentiment les bavards et inciter avec bienveillance celui qui se tait à s'exprimer)
- **Présenter le déroulé de la séance sur la base de l'ordre du jour.**



4 ENTRE DEUX RÉUNIONS :

- **Relire et améliorer le compte-rendu** par les animateurs et l'équipe d'appui
- **Convenir de l'ordre du jour suivant**
- **Voir avec l'équipe d'appui pour organiser les rencontres avec des invités ;** extérieurs/ élus/ services/ salle/ repas/ matériel ...
- **Envoyer le compte-rendu de la réunion précédente pour prise de connaissance par les absents avec l'invitation à la prochaine réunion**
- **Mettre en ligne sur l'espace membres du site internet le compte-rendu et les présentations des intervenants extérieurs (équipe d'appui)**
- **Se réunir entre animateurs avec équipe d'appui** pour organiser les projets de rencontres, entretiens et visites de terrain et commencer à organiser au fur et à mesure le plan et la forme de la contribution, visuelle et attractive.



LES POINTS CLÉS :

- **En amont de l'atelier prévoir le planning et faire un rétro-planning jusqu'à la séance plénière d'adoption ;**
Prévoir le calendrier des réunions du groupe de travail, tenir compte du temps pour la rédaction de la contribution, pour la relecture par le GT et par les membres du bureau, pour une plénière éventuelle de travail, des temps de rencontres avec les élus (en lien avec la Présidence du Conseil de développement et l'équipe d'appui), la plénière d'"adoption" de la contribution avec un temps de lecture de la contribution suffisant en amont de cette plénière par l'ensemble des membres.
- **Les invitations ou les demandes de rendez-vous avec les Vice-présidents de la MEL ou les communes sont gérées par l'équipe d'appui sur proposition du groupe et en lien avec la Présidence du Conseil de développement**
- **L'équipe d'appui est là pour accompagner les animateurs :**

Pour l'organisation des ateliers, pour des ressources documentaires, pour l'organisation d'interventions extérieures ou des visites de terrain, pour la connaissance des compétences de la MEL, pour la mobilisation de services et d'élus si besoin et pour l'élaboration de la contribution.



08 Ressources et partenariats



La Métropole européenne de Lille est une intercommunalité de type métropole, située au centre du département du Nord. Elle organise ses services autour de 11 pôles gérant l'ensemble de ses compétences et intervient aujourd'hui dans 20 domaines essentiels au service de ses usagers.

L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole est un outil d'expertise, de pédagogie, de dialogue, d'aide à la décision, qui accompagne les collectivités et les acteurs locaux.



Le Forum est une assemblée consultative, aux côtés de l'Assemblée et du Bureau de l'Eurométropole. Il permet d'associer les acteurs économiques, sociaux, le monde associatif, culturel, sportif, de l'enseignement, les citoyens aux réflexions et aux travaux menés par l'Eurométropole.

Constitué de 170 conseillers, nommés par le Préfet sur proposition des organismes et organisations socio-professionnels représentatifs de la société civile, le CESER organise et diffuse l'expression de la société civile des Hauts-de-France sur tout sujet d'intérêt régional.



La Coordination nationale des Conseils de développement (CNCD) est un espace d'échange de pratiques, de débat et de réflexion pour les bénévoles des conseils de développement et leur équipe d'appui.



LA DEMARCHE BIEN-ETRE TERRITORIAL

Coopérations entre l'ADULM et le Conseil de Développement

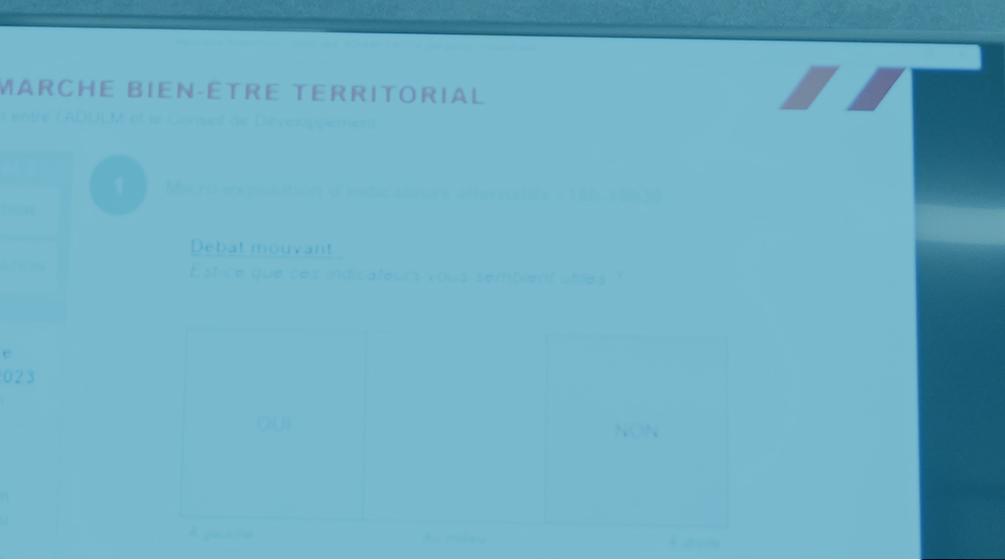
1

Debat mouvant

Est-ce que ces indicateurs vous semblent utiles ?

Préparez

NON



LA DEMARCHE BIEN-ETRE TERRITORIAL

Coopérations entre l'ADULM et le Conseil de Développement

1

Micro-exposition d'indicateurs alternatifs | 18h-19h30

Debat mouvant

Est-ce que ces indicateurs vous semblent utiles ?

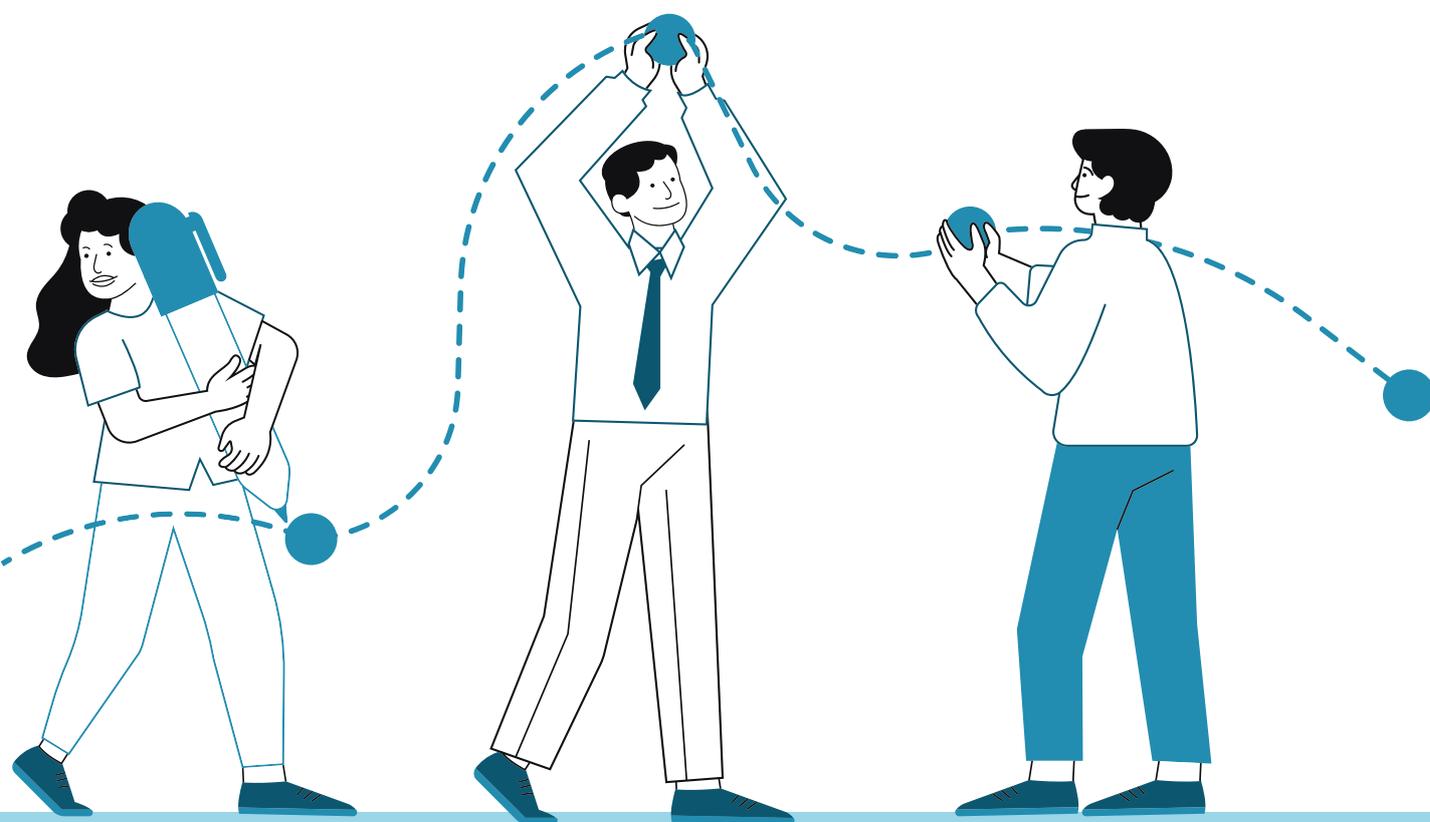
OUI	NON
-----	-----

4 points

4 points

4 points





Conseil de développement de la MEL

2 Boulevard des Cités Unies
CS 70043 à Lille Cedex 59040
T. +33 (0)3 20 21 25 52
conseildev@lillemetropole.fr

Retrouvez plus
d'informations
sur notre site
web



Rédaction, direction artistique, mise en page et graphisme :

Conseil de développement de la MEL

Photographies :

Photographes Mel

Achevé d'imprimer en septembre 2023

Impression MEL



MEL
MILIEU
ÉCONOMIQUE
LOCAL

Coopérative de Développement
www.coopdev.be

NOTRE MISSION : accompagner les entreprises et les acteurs locaux pour leur permettre de développer leur activité et leur territoire.

Un partenariat de proximité au service de la région.
Le Centre de Développement Local
de la Région wallonne de Liège

CONCERTATION 2018
MEL 2018

MEL